



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DELPECH Celtina en tant que serveuse en restauration du 03 au 09 mai 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 07 au 08 mai 2022,
- Madame MONTIGAUD Laurelenn en tant qu'agent d'accueil du 05 mai 2022 au 18 septembre 2022,
- Madame ROUSSEAU Chloé en tant qu'agent d'accueil du 07 au 29 mai 2022,
- Monsieur CHAUVIERE Thibault en tant que surveillant de baignade du 07 au 08 mai 2022,
- Monsieur MOTARD Mattéo en tant que surveillant de baignade du 07 au 08 mai 2022,
- Monsieur PARNOT Pierre en tant que surveillant de baignade du 09 au 15 mai 2022,
- Monsieur LANDREAU Loris en tant qu'agent d'entretien technique de la serre du 04 au 10 mai 2022,
- Madame LAROCHE Nadia en tant qu'agent d'entretien du 05 au 08 mai 2022,

Fait à Jonzac,

Le **03 MAI 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAFFITEAU